



RÉUNION DU  
TRIBUNAL

ITLOS/2008/RES.4

7 octobre 2008

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Vingt-sixième Session  
Hambourg, 24 septembre – 7 octobre 2008

### Résolution sur la Chambre pour le règlement des différends relatifs à la délimitation maritime

Le Tribunal international du droit de la mer,

*Agissant* conformément à l'article 15, paragraphe 1, de son Statut,

*Notant* qu'à la séance du 13 mars 2007 le Tribunal a constitué en tant que chambre spéciale permanente pour le règlement des différends relatifs à la délimitation maritime;

*Notant* qu'il a défini le mandat de la Chambre dans sa résolution datée du 16 mars 2007,

1. *Constate* que la Chambre se compose de huit membres et que, si le nombre des membres à même de siéger dans une affaire donnée tombe à moins de six, de nouveaux membres seront désignés par le Tribunal de façon que ce nombre soit porté à six au moins;
2. *Constate* que le quorum requis pour les réunions sera de six membres;
3. *Constate* que la Chambre connaîtra des différends que les parties acceptent de lui soumettre concernant l'interprétation ou l'application de toute disposition :
  - a) de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; et

b) de tout autre accord conférant compétence au Tribunal;

4. *Constate* qu'à la séance du 2 octobre 2008 le Tribunal a désigné, avec effet immédiat, les Membres du Tribunal ci-après pour siéger en qualité de membres de la Chambre :

Président	Jesus
MM.	Nelson, Chandrasekhara Rao, Akl, Ndiaye, Cot, Pawlak, Yanai, Bouguetaia;

5. *Constate* que le mandat de ces membres s'achève le 30 septembre 2011.

*Adoptée le 7 octobre 2008.*